

Image not found or type unknown



contrôle fiscal d'une boulangerie

Fiche pratique publié le 21/04/2014, vu 1606 fois, Auteur : [Franck DEMAILLY- Fiscalité](#)

Les commerces de boulangerie sont régulièrement contrôlés par les services fiscaux qui souhaitent mettre en lumière des recettes dissimulées et par conséquent non déclarées avec les conséquences en résultant à l'impôt sur le revenu (ou impôt sur les sociétés pour une société) et à la TVA